



REGLEMENT GRAPHIQUE
4.2 - Plan des risques naturels

Approbation en conseil communautaire -
24/02/2026

Sources des données : BDTOPO ©IGN,
CADASTRE ©ETALAB (2024)
Réalisation : Planéd, Février 2026

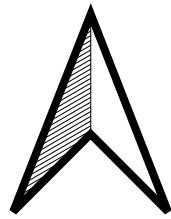


- Limites communales

Parcelles

Bâti dur

Bâti léger
- Plans de prévention des risques inondation (PPRI) :
- Territoire couvert par un PPRI
- Atlas des zones inondables (AZI) et études hydrauliques non pris en compte dans un PPRI :
- Aléa Très fort
- Aléa Fort
- Aléa Fort hydrogéomorphologique
- Aléa Moyen
- Aléa Faible
- Risques mouvements de terrain
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Risques miniers
- Aléa faible de glissement de terrain
- Aléa faible d'effondrement localisé
- Aléa moyen d'effondrement localisé
- Limites de zones (se reporter au plan de zonage)
- Permis de construire récemment accordés et constructions récentes ne figurant pas au cadastre (à titre d'information)



0 500 1 000 m